

Conditions générales de service

Dernière version en date du 23.06.2017 (1/1)



Les présentes sont conclues entre :

- La société Box Internet Services Sàrl, société de droit suisse, élisant domicile 1 rue Adrien-Wyss, 1227 Les Acacias Genève Suisse, inscrite au registre du commerce à Genève (Suisse) au numéro IDE CHE-114.531.497, représentée par M. Matthieu Philipin, ci-dessous nommée Box Internet Services ;
- et en tant que personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société Box Internet Services, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 1 : OBJET
Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de Box Internet Services toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles Box Internet Services s'engage avec le Client.
Les présentes conditions générales de Service complètent le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par Box Internet Services sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de Box Internet Services.
Les prestations offertes par Box Internet Services à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE BOX INTERNET SERVICES
Box Internet Services s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Box Internet Services ne répond d'aucune obligation de moyen.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE BOX INTERNET SERVICES
La responsabilité de Box Internet Services ne sera pas engagée.
Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Box Internet Services au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, émeute, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Box Internet Services ("Cas de Force Majeure"), alors Box Internet Services, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou empêchement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où ses obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier à de telles causes d'ineffectuation et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

- Sont encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-dessous :
- Détérioration de l'application,
 - Mauvais-usage/utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils données,
 - Divulagation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
 - Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Box Internet Services n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
 - Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers,
 - Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par Box Internet Services en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute ou d'un manquement de la part de Box Internet Services, ne sont pas engagées. Elles ne correspondent qu'à l'exécution expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défaillance ou de piratage d'un système, action d'un tiers contre le Client, etc.).
En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être mis à la charge de Box Internet Services, si sa responsabilité était engagée, sera limitée au montant des sommes effectivement versées par le Client à Box Internet Services pour la période considérée ou facturée au Client par Box Internet Services, ou le montant des sommes correspondant au prix d'achat de la prestation de Service pour laquelle la responsabilité de Box Internet Services a été retenue. Serait pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Box Internet Services s'effectue aucune sauvegarde spécifique des données stockées sur ses serveurs. Il appartient au Client de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les dommages et intérêts auxquels il est tenu au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT
Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.
Box Internet Services informe le Client que le contrat de déontologie accessible sur le Site Box Internet Services et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.
Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celui-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour par Box Internet Services.
Box Internet Services se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. Box Internet Services dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client par Box Internet Services. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de Box Internet Services. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à tout usage non autorisé par les membres ou par toute personne ayant le Client en possession (ou ses) mots) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte ou du des mots de passe passés.

Box Internet Services s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'information, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Client s'engage à fournir à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de ses Services. Box Internet Services ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de loi ou règlements applicables aux Services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Box Internet Services de couper et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit de Box Internet Services de poursuivre le Client devant les tribunaux compétents.
Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Box Internet Services. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de Box Internet Services de toute instance engageant contre cette dernière ainsi qu'à garantir Box Internet Services de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet, l'origine ou la nature qui serait formée contre Box Internet Services et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer Box Internet Services dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec Box Internet Services, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.
Le Client s'engage à coopérer avec Box Internet Services lors de l'installation, ce qui nécessite notamment de compléter avec précision la commande contenant les informations détaillées relatives aux points de démarcation et aux contrats présents sur le site, ainsi que les questionnaires techniques applicables fournis par Box Internet Services. Le Client doit être physiquement présent au moment de l'installation. Au cours de l'installation et à tout autre moment, le Client autorisera l'accès et l'accompagnement, si nécessaire, le personnel de Box Internet Services ou de ses représentants devant installer et effectuer la maintenance du Service dans l'armoire ou la chambre de télécommunication d'un immeuble, ou dans les locaux du Client, cela soit pour une évaluation, une intervention, une mise en fonctionnement ou la maintenance du Service, après accord préalable des parties.

En cas de problème technique, le Client doit veiller à ce que les techniciens de Box Internet Services ou de ses représentants aient accès, de manière non restrictive, aux armoires, salles de télécommunications/informatiques ou à l'équipement installés dans les locaux du Client.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE
5.1 Outils et documentations fournis par Box Internet Services
Box Internet Services met à la disposition du Client un ensemble d'outils et documentations accessibles sur le Site www.boxis.net.
Ces pages contiennent également les coordonnées permettant de prendre contact avec le personnel de Box Internet Services.

- Box Internet Services met à la disposition du Client sur cette page :
- Un ensemble de documentations et guides techniques permettant une meilleure compréhension de l'utilisation du Service (« Documentation » (« FAQ »))
 - Des outils de communication permettant de connaître l'état des installations de Box Internet Services ;
 - Des interfaces permettant de visualiser en temps réel l'état du réseau de Box Internet Services ;
 - Un blog accessible à l'adresse http://blog.boxis.net ;
 - Les coordonnées permettant de contacter l'Assistance technique de Box Internet Services ;
 - Un formulaire de déclaration d'incident ;
 - Des coordonnées de Service d'urgence pour la réalisation de prestations complémentaires relevant l'objet d'une facturation distincte (infogérance, intervention spécifique...).

Verifications préalables :
En cas de dysfonctionnement du Service, il appartient au Client de consulter la Documentation et d'effectuer les tests techniques proposés par Box Internet Services sur le Site www.boxis.net. A défaut de résolution du dysfonctionnement rencontré, il appartient au Client de déclarer l'incident auprès des Services de Box Internet Services.

5.2 Procédure de déclaration d'incident
Pour déclarer un incident, le Client doit ouvrir un ticket de support depuis l'espace client et communiquer le maximum d'informations sur son problème pour permettre la bonne réalisation du Diagnostic. Le Client

sera également en mesure de retrouver les précédents tickets contenant ses échanges électroniques avec Box Internet Services.

A cette fin, le Client autorise expressément Box Internet Services et ses filiales, à se connecter à son Service et à effectuer toute opération nécessaire à l'élaboration du Diagnostic tant au niveau matériel que logiciel. A ce titre, Box Internet Services se réserve le droit de refuser toute intervention si elle constate lors de ces tests techniques physiques ou logiciels que le Client a violé les conditions générales et particulières de Box Internet Services ou des lois et règlements en vigueur.

5.3 Prise en charge de l'incident et élaboration du Diagnostic

Dans le cadre de cette procédure de déclaration d'incident, Box Internet Services sera amenée à effectuer un diagnostic de première ligne et à solliciter l'assistance technique. Box Internet Services se réserve le cadre de ses recherches. Box Internet Services détermine que le dysfonctionnement est un incident c'est-à-dire qu'il relève de la responsabilité de Box Internet Services, le coût afférent à la réalisation du Diagnostic sera entièrement assumé par Box Internet Services conformément aux termes contractuels applicables au Service.

A contrario, si le diagnostic fait apparaître que l'incident rencontré par le Client ne relève pas d'une responsabilité de Box Internet Services ou que son existence ne peut être confirmée, le temps passé par Box Internet Services dans la réalisation du Diagnostic sera facturé au Client sur une base forfaitaire au tarif consultable sur le Site www.boxis.net et tel que rappelé lors de la déclaration d'incident du Client. Dans l'hypothèse où Box Internet Services ne parviendrait pas à identifier l'origine ou la cause du dysfonctionnement, les recherches relatives à l'établissement du Diagnostic ne seront pas facturées au Client si Box Internet Services n'est pas en mesure d'identifier la cause du dysfonctionnement ou si Box Internet Services n'est pas en mesure de communiquer un devis au client pour la correction du dysfonctionnement.

De même, le Diagnostic ne sera pas facturé au Client, lorsque Box Internet Services ne sera pas en mesure de communiquer un devis pour la résolution du dysfonctionnement.

Le Client s'engage à ne pas recourir abusivement à l'Assistance technique. Box Internet Services se réserve le droit de refuser la prise en charge d'une demande du Client si son comportement ou la fréquence de ses demandes sont de nature à déroger le fonctionnement normal du Service d'Assistance technique.

5.4 Résolution du dysfonctionnement
A l'issue du Diagnostic, Box Internet Services communiquera la cause du dysfonctionnement et orientera le Client vers les solutions techniques à apporter pour la résolution du problème rencontré. Dans la mesure où le dysfonctionnement ne relèverait pas de la responsabilité de Box Internet Services, Box Internet Services fera parvenir au Client un devis correspondant au coût des opérations de résolution du dysfonctionnement. Box Internet Services prendra en charge la résolution de son problème.

5.5 Conditions de règlement
La tarification de base au devis est rappelée sur le Site www.boxis.net. Les sommes dues seront facturées à la date anniversaire mensuelle du Service ayant fait l'objet de la mesure d'assistance technique. En cas d'incident, la tarification de base sera l'ensemble des sommes dues relatives à ce Service y compris au titre de l'assistance technique sera facturé.

Aucune nouvelle intervention n'aura lieu si le règlement de l'intervention précédente n'a pas été honoré.

ARTICLE 6 : EXECUTION, TARIF ET PAIEMENT
6.1 Création du compte client
Pour toute commande de Service auprès de Box Internet Services, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour. Ce compte client peut faire l'objet d'une procédure de vérification par Box Internet Services afin d'assurer que les informations communiquées par le Client sont correctes.

6.2 Confirmation de la commande
Box Internet Services accuse réception sans délai au Client, par courrier électronique, de la commande et du paiement effectué et l'informe de la mise en œuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

6.3 Exécution du Service
L'exécution du Service intervient après validation du paiement par Box Internet Services et dans un délai maximal de 15 jours à compter du paiement effectif de la commande par le Client sauf en cas d'indication d'un délai sur la commande, contrat ou dans les conditions particulières.
Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont définitivement versées au Client par le Client après charge paiement. Le Client accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique.

Box Internet Services adresse par courrier électronique et/ou mettra à la disposition du Client via son espace client un document relatif à la facture après charge paiement. Le Client accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique.

Box Internet Services se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le Site www.boxis.net

un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. De cette hypothèse, le Client dispense à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les clients et notamment à ceux en cours d'exécution. Box Internet Services se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Box Internet Services se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Box Internet Services se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Box Internet Services se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

- L'obligation immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour le Client de la poursuite de son contrat en vertu de la faculté de résiliation du contrat ;
- L'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les continuer (suspension) ;
- L'application d'un intérêt à un taux égal à 1.5 fois les montants dus par mois.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services devront être exprimés auprès du Service Client. Box Internet Services s'engage à intervenir à l'intermédiaire de l'interface de gestion du Client dans un délai d'un mois après émission de la facture.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par Box Internet Services, Box Internet Services en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le Client devra alors régler la somme due.

Le Client, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Box Internet Services, d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement à hauteur d'un intérêt de retard d'un montant de 15 % des sommes dues, des frais de rappel d'un montant de CHF 20.- par rappel.

6.5 Paiement
Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, par BVR (uniquement en Suisse et dans la monnaie CHF), ou par l'intermédiaire d'un compte PayPal à l'exception de certains services voir conditions particulières. Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adéquat au Service commandé et à son délai d'exécution.

Box Internet Services se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires selon la méthode de paiement choisie par le Client.

6.6 Durée
Le Service a comme durée celle prévue à la commande et est reconduit tacitement (normis nom de domaine). Les données seront effacées à la résiliation du Service ou en cas de suspension d'un service suite à un non-paiement de facture concernant ce service.

Concernant les noms de domaine, Box Internet Services s'engage à effectuer, au minimum, deux rappels par courrier électronique avant l'expiration desdits noms de domaine.

6.7 Renouvellement de Service
Box Internet Services notifiera le Client par le biais de courriers électroniques adressés (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant l'expiration, de l'expiration prochaine de son Service, et par conséquent de sa future suspension.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par Box Internet Services, sera purement et simplement ignoré et provoquera la suspension par Box Internet Services du service concerné.

6.8 Attribution de Service
L'assigant d'un paiement effectué par virement bancaire, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le virement soit effectivement reçu par Box Internet Services avant expiration du Service provoquant une suspension ou une suppression du service (ie. nom de domaine).

ARTICLE 7 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE
7.1 Le contrat doit être résilié avant que le service soit reconduit tacitement à la fin de la période en cours et avant la génération d'une nouvelle facture sauf en cas d'indication contraire dans le Bon de commande, contrat ou dans les conditions particulières. Le contrat peut être renouvelé à l'avance par le Site www.boxis.net moyennant le versement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 6.

Toute demande de résiliation du contrat par le Client sera effective à compter du lendemain de la date de réception par Box Internet Services, sous réserve que le Client ait précisé l'ensemble des informations requises permettant son identification.

Le Client pourra par ailleurs demander que cette résiliation prenne effet plus de dix jours après la réception, par Box Internet Services, de sa demande de résiliation.

123 Chaque paiement perçu résilié de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

7.3 Pour effectuer un désabonnement du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal à l'adresse Box Internet Services 1 rue Adrien-Wyss 1227 Les Acacias Genève ou directement depuis son espace client, dans le cas contraire, le Client devra adresser un courrier électronique au Service Client, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Box Internet Services des sommes déjà versées.

7.4 Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non répondu dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le Client sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

7.5 Box Internet Services se réserve le droit d'interrompre le Service du Client si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de l'infrastructure de Box Internet Services. Dans la mesure du possible, Box Internet Services informera préalablement le Client.
En cas de nécessité, Box Internet Services se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

Box Internet Services se réserve la possibilité de résilier le Service du Client en cas de non-respect des Conditions générales ou particulières de Box Internet Services applicable au Service du Client.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION
Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société Box Internet Services, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par Box Internet Services, si :

- Si l'appareil que le Client utilise les Services techniques qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat de Déontologie sur le Site www.boxis.net ou aux présentes conditions générales.
- En application des conditions particulières applicables ;
- Si Box Internet Services se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler Box Internet Services en la cause.
- Si Box Internet Services reçoit une notification conforme à la loi fédérale sur la protection des données portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.
- Si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE
Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du Service à ses besoins et avoir reçu de Box Internet Services toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Box Internet Services se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du Service.

ARTICLE 10 : TOLERANCE
Le fait que Box Internet Services ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Box Internet Services à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES
Dans le cadre du Service, le Client est informé que Box Internet Services collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi fédérale sur la protection des données, à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Afin de permettre aux filiales de Box Internet Services d'assurer l'assistance et la maintenance du Service, le Client reconnaît et accepte que les données personnelles le concernant soient transférées par Box Internet Services à ses filiales. Celles-ci ne pourront toutefois accéder à ces données personnelles que pour s'acquitter de certaines fonctions indispensables à la fourniture du Service, dans le strict respect des droits du Client en matière de protection des données personnelles.

En outre, Box Internet Services informe le Client que les données personnelles, la société Box Internet Services a adoptée des Règles Internationales (Binding Corporate Rules BCR) qui lient Box Internet Services et l'ensemble de ses filiales, et dont la société Box Internet Services se porte fort du respect par celles-ci.

Enfin, les données personnelles du Client ne sont transmises qu'à des tiers à l'exclusion des Services, pour lesquels la communication des données est nécessaire à la bonne réalisation du Service (ex : transmission au Bureau d'enregistrement des données du titulaire d'un nom de domaine).

Box Internet Services pourra également transmettre les informations personnelles du Client à la demande d'autorités judiciaires et/ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

Le Client reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue pour son propre compte et usage, pour ce qui concerne lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales.

De plus, dans l'hypothèse où cette violation serait susceptible de porter atteinte aux données à caractère personnel ou à la vie privée d'un de ses clients ou d'une autre personne physique, il appartient au Client d'en aviser l'intéressé.

Enfin, il incombe au Client fournissant des Services de communications électroniques de tenir à jour un inventaire des violations de données à caractère personnel, notamment de leurs modalités, de leur effet et des mesures prises pour y remédier et de le conserver à la disposition.

Dans tous les cas, les données du Client sont traitées par Box Internet Services en tant que sous-traitant. Il est rappelé que Box Internet Services n'agit que sur instructions du client et sous la responsabilité de ce dernier. Box Internet Services assure dans ce cas la sécurité et la confidentialité des données concernées dans les conditions définies dans l'article 12 des présentes.

ARTICLE 12 : INFRASTRUCTURES BOX INTERNET SERVICES
Est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et les filiales du groupe Box Internet Services, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont ils auront eu connaissance dans le cadre de ces présentes conditions générales et de la confidentialité des données.

Box Internet Services s'interdit notamment de communiquer à toute personne autre qu'elle-même, les filiales du groupe Box Internet Services, l'ensemble de son personnel ou un tiers sur demande d'une autorité compétente (administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables), à moins que le Client n'ait autorisé par écrit la partie des informations, de toute nature (commerciale, technique, financière, nominative, etc.), qui lui seront communiquées ou dont Box Internet Services aura connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.

Les infrastructures sur lesquelles sont développés les Services Box Internet Services sont localisées sur le territoire Suisse.

Toutefois, certains Services peuvent être physiquement localisés à l'étranger.

- Sécurité Physique des locaux :
Box Internet Services prend l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées.

ARTICLE 13 : DROIT DE RETRACTATION
Le droit de rétractation, si et à la fois également exercé, permet au Client d'obtenir le remboursement des sommes dues par le Client, sous réserve de ce que le Client n'a pas exercé le droit de rétractation.

Le Client reconnaît que l'enregistrement, le transfert et le renouvellement d'un nom de domaine auprès de Box Internet Services constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical et l'extension retenus, la fourniture d'un tel bien personnalisé ne peut être annulé et remboursé.

En outre, le Client reconnaît que l'indication de la date de rétractation sur le Site www.boxis.net ou l'envoi d'un courrier électronique au Client, dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 7, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Le Client ne peut exercer son droit de rétractation pour les Services dont l'exécution a commencé, avec son accord, avant la fin du délai de rétractation. Le Client reconnaît donc formellement et accepte qu'il ne pourra pas exercer son droit de rétractation pour les Services dont l'exécution a commencé, avec son accord, avant la fin du délai de rétractation. Il ne pourra valablement invoquer ce droit.

ARTICLE 14 : MODIFICATION
Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que Box Internet Services peut, de plein droit, modifier son Service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles conditions, d'annulation ou de modification de l'objet du contrat, ou de modification de l'extension du contrat, ou de modification de la durée du contrat, ou de modification de la date de rétractation, il ne pourra valablement invoquer ce droit.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES
15.1 Divisibilité
La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de Services souscrit auprès de Box Internet Services, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

15.2 Intitules
Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes une valeur contractuelle ou une signification particulière.

15.3 Conditions particulières et Annexes
Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de Services de Box Internet Services et sont indissociables des dites Conditions générales.

L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions Générales ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le Site www.boxis.net. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

15.4 Communications
Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de Box Internet Services feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par Box Internet Services pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales auront effet valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour Box Internet Services : 1 rue Adrien-Wyss 1227 Les Acacias Genève Suisse
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou email qu'il a fourni à Box Internet Services

15.5 Publication et protection
Box Internet Services pourra à l'occasion de publication, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou à plaquette.

15.6 Attribution de la compétence
Toute litige en rapport avec les présentes conditions générales et conditions particulières, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit suisse, le for exclusif étant à Genève sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral.

ARTICLE 17 : LE PRESENT CONTRAT EST REGI PAR LE DROIT SUISSE. Il est en outre régi par les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par le droit suisse, et d'autre part, des dispositions du droit suisse qui seraient contraires au présent Contrat.